Numéro 6 Octobre 2025

ISSN 2960-1606

RAVSE

Revue d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales

Revue de Géographie du

LAVSE

https://revue.lavse.org/

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

RAVSE

Revue de Géographie du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales, publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

INDEXATION

Scientific Journal Impact Factor (SJIF)
https://sjifactor.com/passport.php?id=23819
Impact Factor : 5,333 (2025)

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur

Joseph P. ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Narcisse Bonaventure ASSI-KAUDJHIS,** Professeur Titulaire à l'UAO

Secrétariat administratif et technique

- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Guy Roger Yoboué KOFFI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Edouard Zadi ZOGBO,** Maître-Assistant à l'UAO
- **Pierre Anvo AYEMOU,** Maître-Assistant à l'UAO
- **Senguen KOUAKOU,** Assistant, Informaticien, à l'UAO
- **Adeline Olga BRISSY,** Maître-Assistant à l'UAO
- **Enoc One GUEDE,** Maître-Assistant à l'UAO

Comité scientifique

- **DJAKO Arsène**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **ASSI-KAUDJHIS** Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **GIBIGAYE** Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **GUEDEGBE** Odile DOSSOU, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi

(Bénin)

- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KADOUZA** Padabô, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- **BLE Celestin**, Directeur de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **ASSA** Rebecca Rachel A**.**, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **BOUPKESSI** Tchaa, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **MÉDIEBOU** Chindji, Maître de Conférences Université de Yaoundé (Caméroun)
- **FANGNON** Bernard, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **YABI** Ibouraima, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **ABOUDOU** Ramanou Y. M. A., Professeur Titulaire, Université de Parakou (Bénin)
- **KOUMI** Rachelle, Maître de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **BARIMA** Yao Sabas, Professeur Titulaire, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **CHEIKH** Samba Wade**,** Professeur Titulaire, Université Gaston Berger (Sénégal)
- **PAPA** Sakho, Maître de Conférences, Cheikh Anta Diop (Sénegal)
- **ADJAKPA** Tchékpo Théodore, Maître de Conférences, Université Abomey-Calavi (Bénin)

EDITORIAL

L'analyse de la vulnérabilité vise à comprendre les conditions et les expressions d'exposition néfaste aux catastrophes naturelles et aux crises dans le but de réduire leurs conséquences sur les populations, les territoires et les activités. La nécessité d'une approche géographique s'impose comme une réponse à la complexité de l'objet d'étude que constitue la vulnérabilité. La création de RAVSE résulte de l'engagement scientifique du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-environnementales logé à l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RAVSE est une revue spécialisée de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences mises en place par les sociétés dans un contexte de développement durable. Elle maintient sa ferme volonté de réunir les contributions venant d'horizon divers qui donnent à la vulnérabilité socio-environnementale son épaisseur géographique. Ce support de publication scientifique vient donc renforcer la visibilité des résultats des travaux de recherche menés sur les vulnérabilités socio-environnementales en géographie et les sciences connexes. RAVSE est au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent à l'analyse des vulnérabilités socio-environnementales. A cet effet, RAVSE accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées aux facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences.

Secrétariat de rédaction

COMITE DE LECTURE

- **ASSI-KAUDJHIS** Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **GIBIGAYE** Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **GUEDEGBE** Odile DOSSOU, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KOUAME** Déhedé Paul, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **MAFOU** Kouassi Combo, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **N'GUESSAN** Kouassi Guillaume, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **KOFFI** Yéboué Stéphane Koissy, Maître de Conférences, Université Péleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

- **DJAH** Armand Josué, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **KOUASSI** Kouamé Sylvestre, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **ADJAKPA** Tchékpo Théodore, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)

AVIS AUX AUTEURS

La Revue d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (RAVSE), Revue de Géographie du LAVSE (Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementale) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des «Sciences de l'homme et de la société». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé(CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1- Manuscrit

Les textes à soumettre devront respecter les conditions de formes suivantes :

- le texte doit être transmis au format document doc (word 97-2003);
- il devra comprendre un maximum de 60.000 signes (espaces compris), interligne 1,5, police de caractères Times New Roman 12 ;
- insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans le pied de page ;
- les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Les titres des illustrations (carte, tableaux, figures, photographies) doivent être mentionnés ;
- Le comité de rédaction demande aux auteurs de préciser sur la première page :
    - Le titre du texte,
    - Pour chaque auteur, une notice comprenant :
        - les nom et prénoms,
        - le grade
        - le rattachement institutionnel,
        - l'adresse électronique,
    - Un résumé en un seul paragraphe de 1000 signes (espaces compris) maximum, qui devra être différent du premier paragraphe du texte. Il doit notamment énoncer l'objectif poursuivi par l'auteur.
    - Proposer six mots clés.
    - Proposer le texte lui-même.

NB : le résumé doit être traduit en anglais ainsi que les mots clés.

Le manuscrit doit respecter la structuration suivante : Introduction, Méthodologie, Résultats (analyse des Résultats), Discussion, Conclusion, Références bibliographiques (s'il s'agit d'une recherche expérimentale ou empirique).

Les notes infrapaginales, si elles existent, doivent être numérotées en chiffres arabes, rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à

d'autres langues que celle de l'article en italique (*Solanum lycopersicum*).
Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)
1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)
1.2.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras)

Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : **i**. annoncés, **ii**. Insérés, **iii**. Commentés dans le corps du texte.
La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

2- Notes et références

2.1. Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (T. K. YEBOUE, 2017, p. 18);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples:

En effet, l'objectif poursuivi par K. Kouassi (2012, p. 35), est «une meilleure appréhension des enjeux de la problématique de l'insalubrité dans l'espace urbain en général et à Adjamé (…)»

2.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

2.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) **pour les articles et les chapitres d'ouvrage.**

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition

(ex: 2nde éd.).

2.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, 345 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, 368 p.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, «Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre», *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, 153p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).

3. Nota bene

3.1. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.

3.2. Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.

3.3. Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45.

3.4. En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.

3.5. Eviter de faire des retraits au moment de débuter les paragraphes, observer plutôt un espace.

3.6. Plan: Introduction (Problématique, Hypothèse), Méthodologie (Approche), Résultats (analyse des résultats), Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques

Résumé: dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais **(y compris le titre de l'article)**

Introduction: doit présenter le contexte, la situation problématique, le problème, les questions de recherche, les objectifs de recherche et si possible les hypothèses**.**

Outils et méthodes: (Méthodologie/Approche), l'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes

Résultats: l'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'Analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article; le point "R" présente le résultat issu de l'élaboration (traitement) de l'information sur les variables.

Discussion: la discussion est placée avant la conclusion ; la conclusion devra alors être courte. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Le Rédacteur en chef

Sommaire

KONE Basoma, KONAN Kouamé Hyacinthe *Les enjeux sécuritaires des changements climatiques sur la transhumance dans le Nord de la Côte d'Ivoire*	14
KOFFI Brou Émile, YÉO Brahima, DIALLO Issoufou *Grossesses en milieu scolaire : une gestion sociale et éducative pour la maintenance des filles à l'école dans la direction régionale de l'éducation nationale et de l'alphabétisation du Hambol (Centre-Nord de la Côte d'Ivoire)*	31
OUSSOU Anouman Yao Thibault *Les enjeux spatiaux des pratiques culturelles dans la ville de Bouaké (Centre, Côte d'Ivoire)*	50
Aniko ALEME, Aklèsso Gnassigbé KEZIE, Essoyomèwè AKODABI, Tatongueba SOUSSOU, Tchaa BOUKPESSI *Conversion, intensités et vitesses des changements par intervalle de temps (1985-2005 et 2005-2023) des unités d'occupation et d'utilisation des terres du parc national de l'Oti-Keran (PNOK) au Nord-Togo*	66
KIARI FOUGOU Hadiza, ADOUM FORTEYE Amadou, MADJIGOTO Robert *Analyse de la perception de sécurité par les communautés rurales du lac Tchad : exemple de la Région de Diffa au Niger et des Provinces du Kanem et du Lac au Tchad*	86
TOGBE Janvier, KOFFI Amoin Prisca, BOHOUSSOU N'Guessan Séraphin *Investissements communaux et accessibilité des populations aux services de l'état civil à Danané (Ouest de la Côte d'Ivoire)*	99
Hamet Mahamane MAHAMADOU BACHIR, Moctar HASSANE, Kaka Kiari Boukar Kellou *Stratégies de contournement à l'expansion de groupes terroristes : cas de Boko Haram dans la région de Diffa au Niger*	115
TE Wrossépané Cynthia Charlène Epouse SERI, Bié Roméo *Itinéraires thérapeutiques et logiques sociales du recours à la médecine traditionnelle dans la prise en charge des troubles mentaux : Cas du département de Korhogo, Région du Poro (Côte d'Ivoire)*	135

PREGNON Lhey Raymonde Christelle *Évaluation cartographique de la dégradation environnementale du quartier Zone industrielle de Bouaké (Côte d'Ivoire)*	155
LANTONKPODE Aristide, BONI Gratien, WARI ABOUBAKAR Moussa, DJESSONOU Sènangla Franco-Néo Camus *Manifestations de la variabilité hydro-climatique dans les communes de Djidja, d'Agbangnizoun et d'Abomey (Bénin, Afrique de l'ouest)*	174
KONAN Kouakou Charles, AMALAMAN Marc Auriol, SOUMAHORO Saï Pou, TRA BI Zamblé Armand *Analyse en ondelette de la relation pluie-débit dans le bassin versant de la Marahoué (centre-ouest de la Côte d'Ivoire)*	198
QUENUM Comlan Irené Eustache Zokpénou *Gentrification urbaine et spéculation foncière dans les quartiers en reconstructions de Cotonou : cas des 2ème et 4ème arrondissements*	211
Boubacar BARRY, Cheikh Tidiane WADE, Dramane CISSOKHO *Regard croisé entre le foncier et les ressources ligneuses en Moyenne Casamance septentrionale*	230
DJORO-DJAPI Élodie Ange Éléonore, YRO Koulai Hervé, AKA Aké Brice Patrick *Logiques portuaires d'Abidjan face au besoin d'espace*	247
KOUASSI Kobenan Christian Venance *Expansion urbaine et dysfonctionnement du système d'assainissement dans la ville de Djébonoua : entre risques environnementaux et défis d'aménagement*	259
LILA RENI BIBRIVEN, ABOUBAKAR SALEH *Dynamique Érosive des Berges du Chari et son Impact sur un Territoire Urbain à N'Djaména : Une Étude de Cas du 1er Arrondissement (1993-2023)*	279
OUOBA Souleymane Jean-Claude, AFFO Fabien *La dynamique régressive de forêt classée de Wari Maro : quel ancrage du sacre ?*	316
MBENGUE Mamadou Saliou *L'atteinte des odd 1, 2 et 5 par les organisations communautaires : l'exemple de l'Union Régionale des Associations Paysannes de Diourbel (URAPD)*	333

Dominique Syrienne MINKOUE-MI-MBA, Clet Mesmin EDOU EBOLO, Marjolaine OKANGA-GUAY, Jean Bernard MOMBO *Evaluation du plan sectoriel pêche et aquaculture (PSPA, 2004 à 2014) : le cas des pêcheries de la région de l'estuaire au Gabon*	352
TANOH Kouamé Perèze *Economie circulaire, une réponse à la gestion des déchets solides ménagers et à la résilience économique des populations à Bouaké (Côte d'Ivoire) ?*	378
DIARRASSOUBA Bazoumana *Assainissement du cadre de vie urbain à Man (côte d'ivoire) : entre contraintes physiques et pratiques des populations*	394
NIAMIEN Kadjo Henri-Joel, KOUADIO N'Guessan Olivier *Caractéristiques sociotechniques et contraintes de la production piscicole dans la sous-préfecture de Bouaké*	408
Mor FAYE, Djibrirou Daouda BA, René Ndimag DIOUF *Variabilité climatique et stratégies d'adaptation dans les villes secondaires du Sénégal : Cas de Mboro*	422
BOULY SANE, Tidiane SANE, Cheikh FAYE, Fatima DIOP *Potentiel en eau souterraine et activités économiques dans la Sous-Unité de Gestion et de planification des Ressources en eau de la Moyenne-Casamance (Sénégal)*	439
KOFFI Guy Roger Yoboué, KOMENAN Komenan Gabin, KOUASSI Yao Privat *Usages phytosanitaires en maraîchage urbain à Bouaké (Côte d'Ivoire) : entre résilience économique et risques sanitaires*	464
KONAN Aya Suzanne *Contraintes et stratégies de durabilité de la filière banane plantain dans la Sous-préfecture de Bonon (Centre – Ouest, Côte d'Ivoire)*	483
MAHAMAT HEMCHI Hassane, BASSENA Pierre, OURSINGBE PASSAL Joachim *Souvenir des avenirs ratés de Faya-Largeau au nord du Tchad : entre utopie et perspective métropolitaine*	505
YAO Adjoua Victoire, BRISSY Olga Adeline *Accessibilité des personnes handicapées aux équipements à l'Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)*	527

FIEDI N'Zoré Pascal, SEKONGO Fougo Valy, DJE Kouamé Casimir, DIOMANDE Beh Ibrahim *Stratégies d'adaptation des systèmes culturaux des acteurs de la filière Bananière : cas de la sous-préfecture de Daoukro (Centre-Est de la Côte d'Ivoire)*	542
KI Léonce *Les biens culturels burkinabè sur les listes de l'UNESCO*	560
YAO KOUADIO DONALD *Les danses traditionnelles en pays Baoulé : cas de la sous-préfecture de Sakassou (centre de la Côte d'Ivoire)*	574

INVESTISSEMENTS COMMUNAUX ET ACCESSIBILITÉ DES POPULATIONS AUX SERVICES DE L'ÉTAT CIVIL À DANANÉ (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)

TOGBE Janvier, Doctorant,
Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) / LaboVST,
Email : togbejanvier@gmail.com

KOFFI Amoin Prisca, Doctorante,
Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) / LaboVST,
Email : amoinprisca84k@gmail.com

BOHOUSSOU N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences,
Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) / LaboVST,
Email : bohounse@yahoo.fr
(Reçu le 30 juillet 2025 ; Révisé le 30 août 2025 ; Accepté le 24 septembre 2025)

Résumé
Après 40 ans de décentralisation, Danané continue de faire face à de graves insuffisances en matière d'infrastructures dédiées aux services d'état civil. Cette étude vise à analyser l'impact des investissements communaux sur l'accessibilité de la population aux services de l'état civil à Danané. La méthodologie s'appuie sur des recherches documentaires, des observations directes et des enquêtes de terrain, avec pour méthode d'échantillonnage la méthode de quotas qui a permis d'enquêter 381 chefs de ménages. Les résultats issus des traitements de données ont, d'abord, révélé une lenteur administrative dans les prestations offertes à la population, soit 2 semaines comme durée d'acquisition. Ensuite, il a été relevé un faible niveau d'investissement de 5,75% dans le secteur de l'état civil ayant des effets sur l'enregistrement des faits d'état civil. Pour remédier à ces problèmes, il est impératif de mettre en place des centres secondaires d'état civil dans les villages éloignés.
Mots-clés : État civil, commune de Danané, Décentralisation, Côte d'Ivoire, Investissements municipaux

MUNICIPAL INVESTMENTS AND POPULATION ACCESS TO CIVIL REGISTRATION SERVICES IN DANANÉ (WESTERN CÔTE D'IVOIRE)

Abstract
After forty years of decentralization, the commune of Danané continues to face serious shortcomings in infrastructure dedicated to civil registration services. This study aims to analyze the impact of municipal investments on the population's access to civil registration services in Danané. The methodology is based on documentary research, direct observation, and field surveys. The quota sampling method was used, allowing for the survey of 381 household heads. The data analysis revealed several key issues. First, there is administrative sluggishness in the services

provided to the population, with an average processing time of two weeks to obtain a civil registration document. Secondly, a low investment rate of 5.75% in the civil registration sector was noted, which negatively impacts the recording of vital events. To address these challenges, the study recommends the establishment of secondary civil registration centers in remote villages to improve accessibility and service delivery.

Keywords: Civil registration, commune of Danané, decentralization, Côte d'Ivoire, municipal investment

Introduction

L'État civil désigne l'ensemble des principaux faits ou actes juridiques se rapportant à la situation d'une personne physique depuis la naissance jusqu'au décès (Anstat, 2023, p. 10). Il désigne également le service public chargé de recevoir, d'enregistrer et d'authentifier ces faits. Ces services sont assurés par des structures installées au sein des communes, sous-préfectures, représentations diplomatiques et postes consulaires, dotées de l'équipement nécessaire pour traiter les déclarations de naissances, mariages et décès (Anstat, 2023, p. 10).

Conformément à la loi n°2018-862 du 19 novembre 2018 relative à l'état civil, les officiers de l'état civil en Côte d'Ivoire sont : le Sous-préfet, le Maire et le Chef de mission diplomatique et poste consulaire. Ils exercent cette mission sous le contrôle de l'autorité judiciaire compétente.

En 2023, le pays comptait 674 centres principaux d'enregistrement des faits d'état civil, répartis entre 201 communes et 473 sous-préfectures, ainsi que 45 représentations diplomatiques et 3 postes consulaires ayant transmis des données (Anstat, 2023, p. 10).

Créée en 1985 dans le cadre de la politique de décentralisation entamée en 1980, la commune de Danané bénéficie de ce processus visant à favoriser le développement local. Toutefois, elle ne dispose que d'un centre d'état civil, situé à la mairie. Après quarante années de communalisation, la commune continue de faire face à d'importantes carences en matière d'équipements et de services d'état civil. Cette situation engendre un désintérêt croissant de la population à l'égard des services de l'état civil se traduisant par une faible déclaration des naissances, mariages et décès.

Or, l'état civil joue un rôle crucial dans la gestion et la programmation des politiques nationales. Il permet de garantir l'identification et l'enregistrement officiels des individus, facilitant ainsi l'accès aux droits et aux services publics tout en contribuant à la planification socioéconomique d'une nation. Cette commune n'est pas en marge des difficultés que rencontrent des communes ivoiriennes suite aux différentes crises militaires de 2002 et post-électorale de 2011 quant à l'état civil. Alors que les civils

dans tout le pays et dans la région ont souffert directement et indirectement de cette guerre, les habitants de l'ouest de la Côte d'Ivoire surtout ceux de la ville de Danané ont été les principales cibles des tueries, des viols et des autres actes de violence commis par toute une variété de coupables (A. Y. YAO, 2020, p. 6). La mairie a été la cible des pillards, car les rebelles ont emporté les matériaux de bureaux, des biens appartenant à la commune et saccagé les documents administratifs. Ces actes ont causé d'énormes préjudices à la mairie (K. P. GLAMMI, 2025, p. 77).

Pour remédier à ces problèmes, depuis 2018, l'État ivoirien s'est engagé à reformer son système d'état civil. Le Gouvernement ivoirien a initié des réformes approfondies pour permettre de disposer d'un appareil statistique performant. Ainsi, la loi n°2020-950 du 07 décembre 2020 portant organisation du Système Statistique National a été prise en vue de la mettre en cohérence avec les standards internationaux tels que recommandés par la Charte Africaine de la Statistique et la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique (Anstat, 2023, p. 4).

Malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics, la commune de Danané est caractérisée par une inadéquation entre la demande et l'offre de service de l'état civil. De cette situation, il se pose le problème de l'insuffisance des services de l'état-civil de la commune de Danané. Face à un tel problème, une question se dégage : Comment les investissements communaux contribuent-ils à améliorer l'accessibilité des populations aux services de l'état civil à Danané ?

Il s'agit de faire l'inventaire des investissements communaux dans le secteur de l'état civil et d'analyser les impacts de ces investissements sur l'enregistrement des faits d'état civil afin de proposer des pistes de solution pour garantir un service d'état civil plus accessible, efficace et adapté aux besoins de la population locale.

1. Matériels et méthodes

La commune de Danané est située à l'ouest de la Côte d'Ivoire, précisément dans la région du Tonkpi, à proximité des frontières avec la Guinée et le Libéria. Elle se trouve à environ 627 km d'Abidjan, la capitale économique du pays. Le relief de la commune de Danané est essentiellement plateaux, avec des altitudes qui varient entre 300 m et 450 m. Ce relief confère à la commune une beauté naturelle remarquable. Le climat y est subéquatorial, marqué par une saison des pluies de mars à octobre et une saison sèche de novembre à février. Les températures oscillent généralement entre 23°C et 28°C. Sa population s'élève à environ 105 140 habitants en 2021, avec une densité moyenne avoisinant les 92 habitant/km². La commune attire également pour son ambiance culturelle animée, ses marchés vivants et sa proximité avec la ville de Man et ses cascades. La carte 1 présente la localisation de la commune de Danané.

Carte 1 : Localisation de la commune de Danané

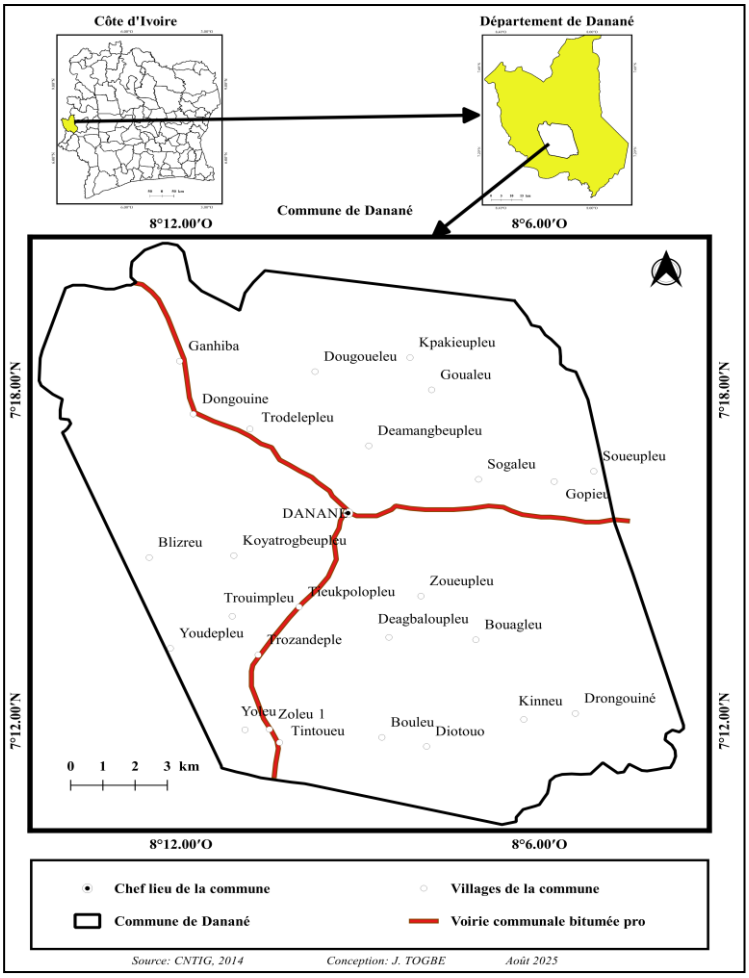

L'approche méthodologique adoptée pour recueillir les données s'articule autour de la recherche documentaire et des enquêtes de terrain. La recherche documentaire a consisté à la lecture de plusieurs ouvrages, de rapports, de mémoires, de thèses et des articles. Cette documentation a permis de connaitre les informations générales sur la politique de décentralisation menée en Afrique subsaharienne et en Côte d'Ivoire, ses enjeux, sa contribution quant au développement local et les acteurs communaux. En outre, la consultation des services a permis d'avoir des données statistiques relatives aux faits de l'état civil, aux équipements et infrastructures de l'état civil et à leur accessibilité par les populations.

L'observation directe a permis d'apprécier les services publics, tels que l'état civil et ses équipements de base, la répartition spatiale des réalisations sur le territoire communal et enfin dresser la typologie des réalisations en matière d'état civil. Les entretiens ont ciblé des personnes ressources notamment : le Maire, les Chefs des services administratifs et financiers, les groupements de populations (présidents du CNJCI et la jeunesse communale) et la population (les chefs de village). Ces entretiens ont permis d'accéder aux comptes administratifs de la mairie de 2017 à 2024, les programmes triennaux de 2014 à 2025, et d'avoir l'avis des populations sur

les services de l'état civil de la commune de Danané. Pour l'enquête par questionnaire auprès de la population, l'étude a reposé sur un échantillon de 381 ménages, déterminé à travers la méthode de quotas pour une population de 105 140 habitants en 2021 selon l'Agence nationale de la statistique. Alors, la méthode de choix raisonné, à travers les critères de démographie, de distance, de répartition géographique, a facilité la sélection des villages et des quartiers communaux enquêtés consignés dans le tableau 1. Pour le traitement de données, deux types de traitements ont été choisis à savoir : le traitement statistique et cartographique. Les logiciels world et Excel ont favorisé la traduction des données quantitatives collectées, en tableaux comparatifs, diagrammes circulaires, diagrammes en bande et en courbes à l'effet de rendre possible, des analyses. Quant au traitement cartographique, le logiciel QGIS 2.18 et l'application OSM Street Map ont offert la possibilité de passer des données collectées aux différentes cartes élaborées.

Tableau 1 : Répartition des populations échantillonnées par village et quartier

	Villages et quartiers enquêtés	Nombre d'habitants	Populations échantillonnées
Villages	BLIZRE	806	7
	BOULEU	652	5
	DONGOUINE	2765	22
	DRONGOUINE	2318	19
	KPAKIEPLEU	1360	11
	SOGALEU	1217	10
	TROUIMPLEU	362	3
	YOLEU	827	7
	Total	***10 307***	***84***
Quartiers	BLESSALEU	4505	36
	CAILLOU	1134	9
	DIOULABOUGOU	12501	102
	GAHIE-VILLE	3028	25
	GUEHI-VILLE	2348	19
	HOUPHOUET VILLE	5682	46
	LAPLEU	3573	29
	LIBREVILLE	2652	22
	Quartier TP	1157	9
	Total	***36 580***	***297***
	TOTAL GENERAL	***46 887***	***381***

Source : INS, 2021

2. Résultats

2.1. Faibles investissements communaux dans les services de l'état civil de Danané de 2017 à 2024

2.1.1. Inventaire des investissements communaux dans les services généraux

Les investissements communaux dans les services de la Mairie sont essentiels pour assurer une gestion efficace de la commune et répondre aux besoins quotidiens de leurs administrés. C'est dans cette optique que les autorités municipales ont investi dans les services généraux. Il s'agit notamment de l'informatisation de l'état civil de la mairie, l'équipement en matériels informatiques pour les services municipaux. Le tableau 2 montre des projets réalisés entre 2017 et 2023 dans les services généraux.

Tableau 2 : Récapitulatif des investissements des services généraux 2017-2023

Années	Réalisations	Coût unitaire (F CFA)	Coût total (F CFA)
2017	Réhabilitation de la Mairie	1 588 000	4 087 998
	Equipement de la Mairie en mobilier de bureau	2 499 998	
2019	Rénovation des locaux de la Mairie	14 369 650	14 369 650
2020	Equipement en matériels informatiques pour les services municipaux	7 165 200	7 165 200
2021	Acquisition de matériels de sonorisation pour la salle de mariage	3 500 000	8 686 988
	Equipement en matériel informatique pour les services municipaux	5 186 988	
2022	Informatisation de l'Etat-civil de la Mairie	10 894 555	10 894 555
2023	Rénovation des locaux de la Mairie	14 400 000	14 400 000
Total des réalisations dans les services généraux			**59 604 391**
Taux des réalisations dans les services généraux			**5,75%**

Source : Services financiers de la Mairie de Danané de 2017 à 2023

L'analyse des comptes administratifs du maire de la commune de Danané entre 2017 et 2023 révèle un niveau d'investissement particulièrement faible dans les services généraux. Sur cette période, huit projets ont été réalisés dans les services généraux de la Mairie dont un seul directement lié à l'état civil à savoir l'informatisation du service en 2022. L'ensemble de ces projets a coûté 59 604 391 F CFA à la municipalité, soit 5,75% du budget total d'investissement qui s'estime à 1 204 044 558 F CFA, ordonnancé par la commune et 2,26% des dépenses globales exécutées entre 2017 et 2023 qui est de 3 075 094 264 F CFA. Cette répartition budgétaire met en évidence un déséquilibre manifeste en défaveur de l'état civil qui est un service essentiel pour la

reconnaissance juridique des individus. La figure 1 montre l'évolution du montant alloué aux services de l'état civil de la commune de Danané entre 2017 et 2023.

Figure 1 : Evolution du budget d'investissement des services généraux entre 2017 et 2023

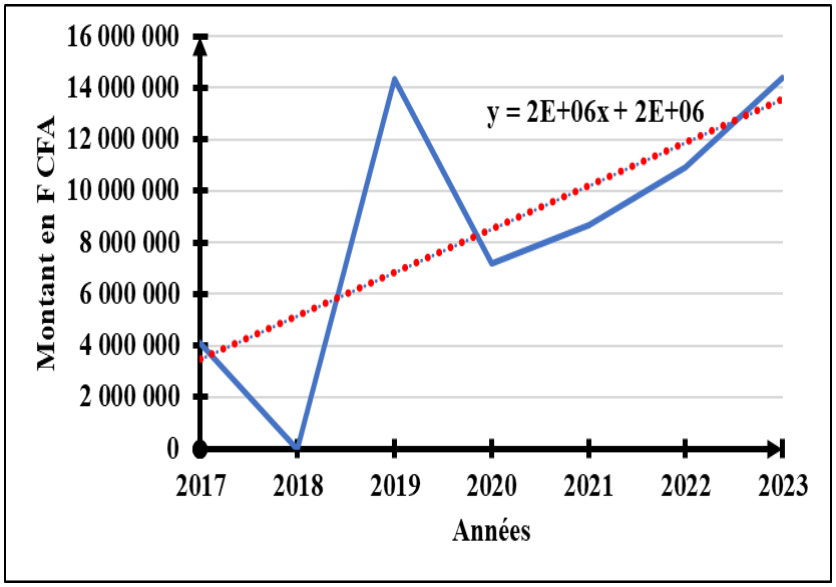

Source : Comptes administratifs du Maire de 2017 à 2023

L'évolution du budget alloué aux services généraux entre 2017 et 2023, présentée à la figure 1, montre une progression marquée par une instabilité des allocations d'une année à l'autre. Toutefois, la tendance générale, traduite par l'équation de la droite de régression (y = 2E+06x - 3E+09) révèle une croissance annuelle moyenne de 2 millions F CFA du budget consacré à ces services. Cette évolution demeure insuffisante au regard des besoins criards de la commune en matière de modernisation et de couverture de l'état civil.

2.1.2. Insuffisance de centre d'état civil dans la commune de Danané

La commune de Danané souffre d'un déficit criard en matière de centre d'état civil. Elle ne dispose que d'un centre d'état civil, situé dans le quartier Houphouët-ville, logé au sein de la mairie. La carte 2 montre la localisation géographique de ce centre et les villages qui ne sont pas couverts selon la norme nationale.

Le centre d'état civil de la commune de Danané se révèle largement insuffisant pour répondre de manière efficace aux besoins de l'ensemble de la population. Ce dispositif centralisé ne permet pas de couvrir équitablement tout le territoire, notamment en ce qui concerne les espaces ruraux et les quartiers à la périphérie de la ville.

Carte 2 : Localisation du centre d'état civil dans la commune

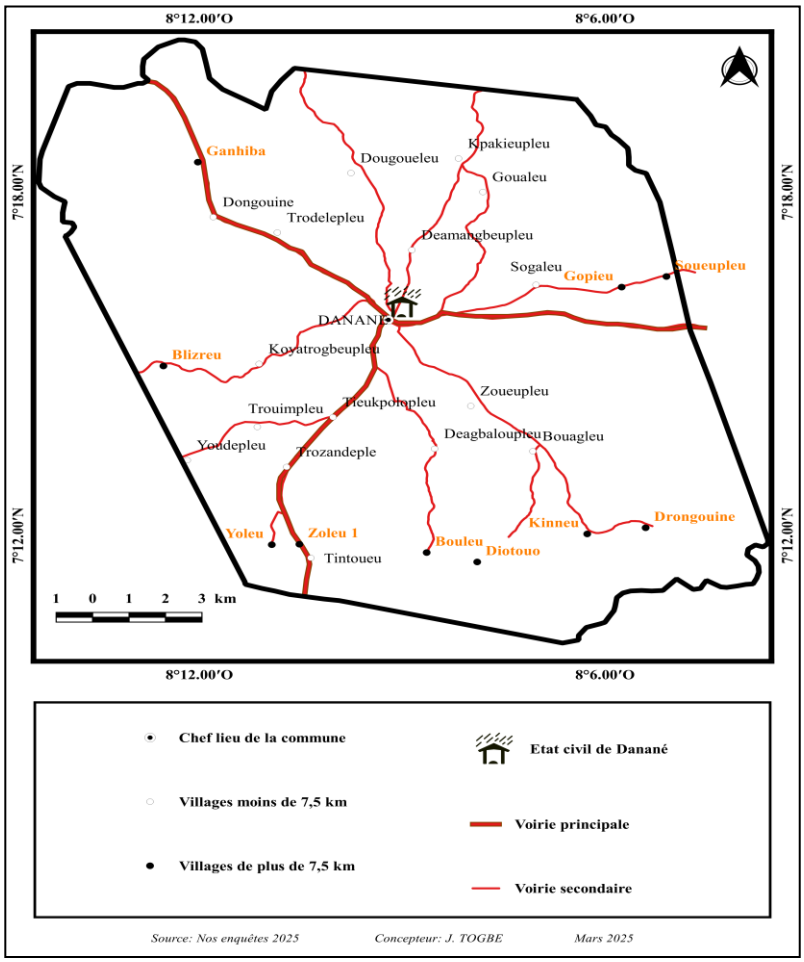

L'accessibilité géographique à ce centre constitue un obstacle majeur pour les habitants des villages les plus éloignés. L'observation de la carte 2 révèle que 48% des villages sont très éloignés du centre d'état civil, alors que la norme est qu'un centre d'état civil doit être situé au maximum dans un rayon de 7,5 km. C'est le cas des villages localisés en périphérie comme Drongouiné, Yoleu, Tintouo, Bouleu, Blizreu, Kineu, Diotouo, Gopieu, Soueupleu, Ganhiba et Zoleu 1 qui se trouvent à plus de 7,5 km de ce centre. D'autres, tels que Drongouiné et Yoleu, se situent à 11 km. L'importante distance à parcourir pour accéder aux services d'état civil, représente un frein réel pour les chefs de ménages, en particulier pour les plus vulnérables, qui ne disposent pas toujours des moyens logistiques ou financiers nécessaires pour se déplacer. Cette situation va à l'encontre des objectifs fondamentaux de la politique de décentralisation, qui vise précisément à rapprocher l'administration des citoyens. Le maintien d'un seul centre, situé dans l'espace urbain, crée de fait une inégalité d'accès aux services publics, notamment l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages et entraine la lenteur des services de l'état civil.

2.2. *Impacts des investissements communaux sur l'enregistrement des faits d'état civil dans la commune de Danané de 2020 à 2023*

2.2.1. Décroissance continue de l'enregistrement des naissances à l'état civil de 2020 à 2023

L'enregistrement des naissances à l'état civil en Côte d'Ivoire est régi par des délais spécifiques classés en trois groupes. Ce sont la déclaration des naissances dans le délai légal de 3 mois, la déclaration hors délai de 4 à 12 mois et la déclaration hors délai de plus de 12 mois. Pour la déclaration des naissances dans le délai de 3 mois, le processus est simple. Les déclarations de naissance doivent émaner du père ou de la mère, de l'un des ascendants ou des plus proches parents, ou de toute personne ayant assisté à la naissance. L'acte de naissance, rédigé immédiatement, est signé du déclarant et de l'officier ou de l'agent de l'état civil. Quant aux déclarations hors délais, l'enregistrement devient judiciaire, car il faut un jugement supplétif d'acte de naissance rendu par le tribunal. À ce niveau, l'intéressé dépose les dossiers auprès du Tribunal de Première Instance du lieu de naissance ou de résidence. Après une audience, si le tribunal est convaincu de l'authenticité des faits, il rend un jugement supplétif qui est transmis à l'officier de l'état civil, qui dresse l'acte de naissance. L'enregistrement des naissances de 2020 à 2023 a été suivi et les données sont classées selon ces trois catégories (figure 2).

Figure 2 : Evolution des naissances enregistrées par catégories de 2020 à 2023

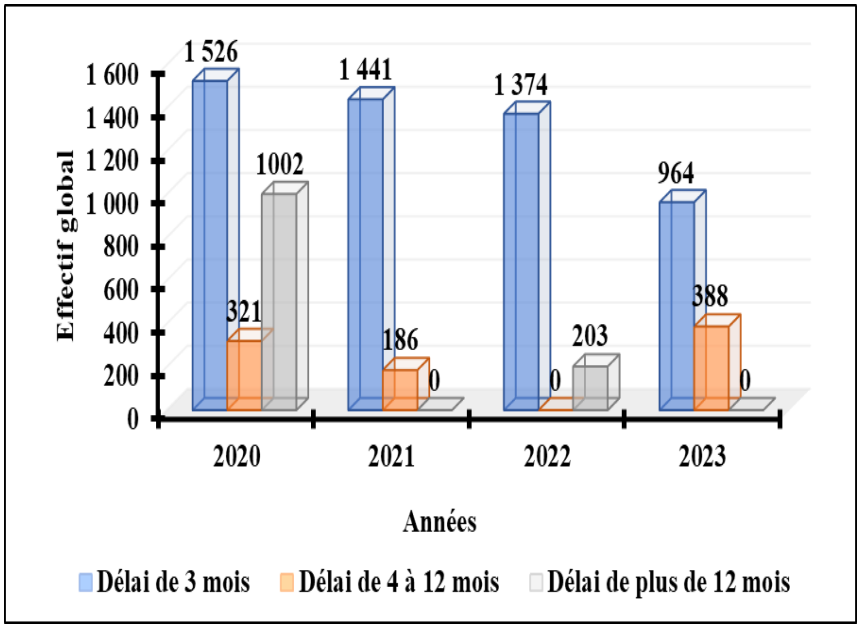

Source : Mairie de Danané, 2020 à 2023

L'évolution des naissances enregistrées à l'état civil selon les délais de déclaration fait ressortir deux tendances majeures. D'une part, les naissances enregistrées dans le délai légal de trois mois ont connu une diminution continue, passant de 1 526 en 2020 à 964 en 2023, soit une baisse de 562 naissances sur la période. Cette décroissance

représente un taux de réduction de 30% entre 2022 et 2023 et une moyenne annuelle de 1 326 déclarations dans le délai. D'autre part, il est observé une augmentation modérée des enregistrements hors délai de 4 à 12 mois, passant de 321 cas en 2020 à 388 en 2023, soit 67 enregistrements supplémentaires. Cependant, la dynamique la plus marquante reste la réduction drastique des déclarations au-delà de 12 mois, qui sont passées de 1 002 en 2020 à 203 en 2022, pour finalement disparaître totalement en 2023. Par ailleurs, le sex-ratio ou le rapport de masculinité moyen des naissances enregistrées qui est de 112 garçons pour 100 filles, indique une prédominance des déclarations de naissances masculines. Cette amélioration témoigne d'un succès des campagnes de sensibilisation menées par les autorités locales.

2.2.2. Déclaration de décès à l'état civil peu améliorée à Danané de 2020 à 2023

L'enregistrement des décès permet de tenir des statistiques démographiques précises. Ces données sont essentielles pour la planification et le développement des politiques publiques. Dans la commune de Danané, l'effectif des décès enregistrés de 2020 à 2023 est représenté par la figure 3.

Figure 3 : Evolution des décès enregistrés à l'état civil de 2020 à 2023

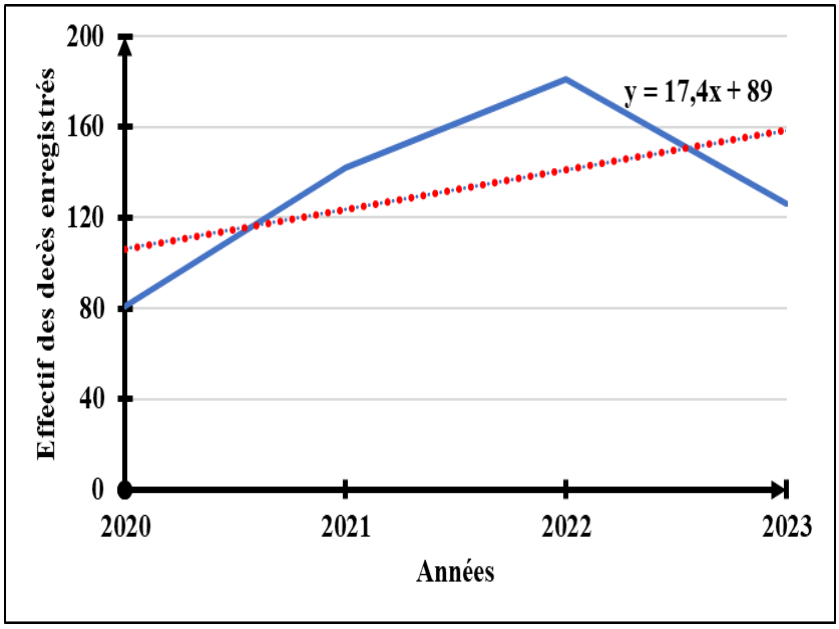

Source : Mairie de Danané, 2020 à 2023

Contrairement aux naissances, les décès enregistrés à l'état civil ont connu une croissance régulière sur la période analysée. Le nombre de décès déclarés est passé de 81 en 2020 à 126 en 2023, avec une augmentation moyenne annuelle estimée à 17,4% selon la droite de tendance. Sur les quatre années, 530 décès ont été enregistrés, ce qui représente un taux de déclaration de décès de 5% dans la commune. En effet, l'enquête du terrain révèle que plusieurs décès (82%), ne sont pas déclarés en raison du manque de sensibilisation ou d'accès aux services d'état civil et

de l'ignorance de la population vis-à-vis de l'importance de déclaration des décès. Par ailleurs, il résulte des enquêtes une forte prédominance masculine dans les décès enregistrés. En effet, le rapport de masculinité (RM) moyen est de 233, avec un pic à 432 en 2022. Cette disparité pourrait être le reflet d'une exposition plus élevée des hommes aux risques d'accidents, des travaux dangereux, maladies, et autres.

2.2.3. Baisse des célébrations de mariages à l'état civil 2020 à 2023

L'enregistrement du mariage à l'état civil est une étape cruciale dans le processus matrimonial. Cela implique la déclaration officielle du mariage devant un officier d'état civil qui enregistre les détails du mariage dans les registres de l'état civil. Cet enregistrement est nécessaire pour que le mariage soit reconnu légalement, et pour que les droits et devoirs des époux soient officiellement établis. L'analyse portera sur l'évolution du nombre de mariages célébrés de 2020 à 2023 à la Mairie de Danané (figure 4).

Figure 4 : Evolution des mariages enregistrés à l'état civil

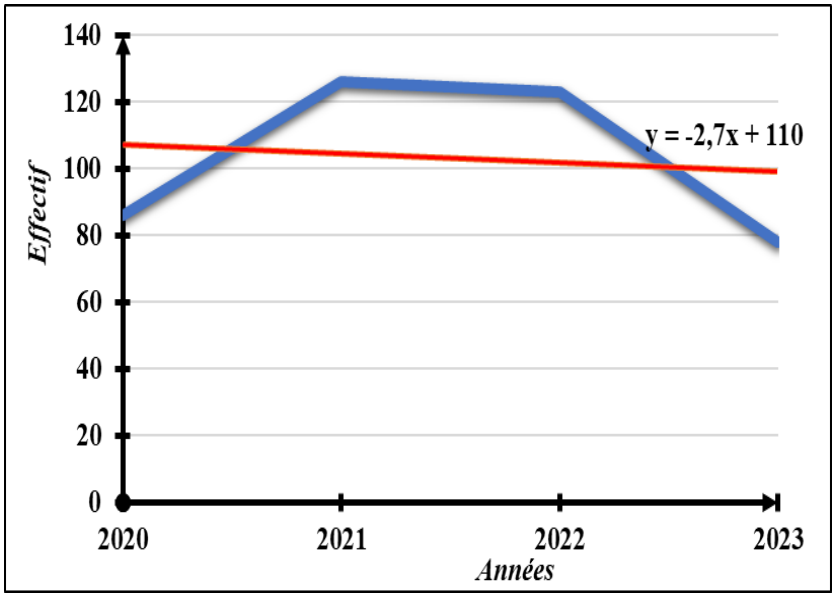

Source : Mairie de Danané, 2020 à 2023

L'analyse des données relatives aux mariages enregistrés à l'état civil dans la commune de Danané entre 2020 et 2023, illustrée par la figure 4, met en évidence une tendance générale à la baisse. En effet, l'équation de la droite de tendance indique une diminution moyenne annuelle de 27% du nombre de mariages célébrés. Cette évolution se décline en deux phases distinctes : une hausse initiale entre 2020 et 2021, culminant à un maximum de 126 mariages, suivie d'une baisse continue jusqu'en 2023. Cette décroissance se manifeste notamment par une chute de 45 mariages entre 2022 et 2023. En effet, l'enquête a permis d'identifier quelques facteurs explicatifs de cette situation. Le faible taux de mariages célébrés à l'état civil s'explique par plusieurs raisons. D'abord, par le fait que plusieurs ménages privilégient les mariages traditionnels ou religieux qu'ils considèrent plus significatifs ou conformes

aux coutumes locales au détriment des mariages civils. Il découle de cette enquête que plusieurs obstacles tels que l'éloignement des centres administratifs, décourage les couples de formaliser leur union par cette voie. La dernière raison est relative à la méconnaissance des avantages et privilèges liés à l'acte de mariage et par la propension des populations rurales à se limiter aux mariages traditionnels et religieux.

2.3. Modernisation et création de centres d'état civil, moyen de rapprochement de l'administration des administrés

2.3.1. Création de centres secondaires d'état civil, l'une des solutions à envisager

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance locale et de la qualité des services publics, il est indispensable de renforcer l'accès des populations aux services d'état civil. Pour ce faire, plusieurs actions concrètes et structurantes doivent être entreprises.

D'abord, la création de centres d'état civil secondaires dans les villages et quartiers éloignés est essentielle pour rapprocher les services administratifs des populations vivant dans les zones rurales ou en périphérie urbaine. La mise en place de centres d'état civil secondaires permettra de réduire les distances à parcourir pour l'enregistrement des faits d'état civil, notamment les naissances, mariages et décès car 23% de la population plaident pour une accessibilité géographique de l'état civil. Aussi, il faut lutter contre les longs délais et des coûts exorbitants liés à l'établissement des actes d'état civil. En outre, il faut équiper des centres en mobilier fonctionnel et en matériel informatique de base. Le bon fonctionnement des services d'état civil nécessite des conditions matérielles adéquates. Doter les centres de mobilier (bureaux, chaises, armoires de classement, étagères) et d'équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes, scanners) est fondamental pour garantir la sécurité des documents, améliorer le traitement des demandes et faciliter l'archivage. Il faut également faciliter l'accès des citoyens aux documents administratifs de base. En ce sens, des mesures doivent être prises pour rendre les documents d'état civil plus accessibles, tant sur le plan géographique que sur le plan financier. Cela passe également par une communication claire sur les procédures, les pièces à fournir et les délais d'obtention. L'objectif est de renforcer la confiance des citoyens dans l'administration et d'encourager les démarches officielles.

2.3.2. Application de la réforme de l'Etat Civil de 2018

En 2018, un accord institutionnel a été signé entre les Ministères de l'intérieur, de la santé et de la justice pour la mise en place des services de déclaration de naissances dans toutes les maternités et centres de vaccination de Côte d'Ivoire. Cet accord a entrainé des résultats satisfaisants. En effet, lors des projets pilotes menés dans

plusieurs régions notamment le Gboklè, le Goh, le Loh Djiboua, la Nawa, le Poro et San-Pédro, l'enregistrement des naissances et des décès a connu une nette amélioration. Le nombre de déclarations enregistrées a doublé en passant de 4 000 à 8 000 en 06 mois (Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation, 2020, p. 7). Plus précisément, dans la commune de Danané, l'enregistrement des naissances a atteint un pic remarquable de 1 525 déclarations en 2020 selon le service administratif. Cependant, depuis 2023, le fonctionnement des tablettes mises à disposition des centres de santé de la commune de Danané s'est fortement dégradé. Plusieurs appareils sont devenus défaillants et le réseau de connexion dans les zones rurales (Drongouiné, Yoleu et Dongouiné) est totalement faible et lent, ce qui rend la transmission des données difficile voire impossible. Face à cet état de fait, il est impératif de renouveler ces équipements numériques dans les centres de santé. En effet, la poursuite et l'efficacité du processus d'enregistrement des actes d'état civil reposent largement sur ces outils technologiques. Le maintien de ce dispositif est essentiel pour garantir une meilleure couverture des déclarations, faciliter la gestion administrative et renforcer les droits des enfants à la reconnaissance de leur identité. C'est ainsi qu'un agent de l'état civil de cette commune affirmait : « *Depuis l'élection présidentielle de 2020, il n'y a plus d'engouement autour de l'enregistrement des naissances. Il y a manque de communication et d'information entre la population et les autorités municipales quant à la déclaration des naissances. Au niveau des tablettes distribuées dans les maternités, il y a problème accrue de réseau internet et d'électricité* ».

Ainsi, pour pérenniser les avancées obtenues et continuer à améliorer la déclaration des naissances dans la commune de Danané, il est important de réinvestir dans des tablettes fonctionnelles et d'améliorer la connectivité dans les villages ayant un centre de santé. Cette démarche contribuera à assurer un enregistrement fiable et rapide des naissances et décès.

3. Discussion

L'analyse de la politique de décentralisation dans la commune de Danané met en lumière les limites des investissements communaux dans l'amélioration des services d'état civil, un pilier essentiel de la gouvernance administrative.

D'abord, l'étude a révélé qu'en dépit des efforts consentis, les ressources mobilisées demeurent largement insuffisantes pour répondre aux besoins croissants de la population. Entre 2017 et 2023, les investissements communaux consacrés aux services municipaux, notamment à l'état civil, ne représentaient que 2,26% des dépenses globales ordonnancées par la municipalité. Ce taux extrêmement faible traduit une faible priorité accordée à ce secteur, pourtant fondamental dans la planification et le suivi des politiques publiques. La commune de Danané, après quarante années de communalisation, ne dispose encore que d'un seul centre d'état

civil, ce qui constitue un frein majeur à l'enregistrement systématique et fiable des faits d'état civil. Cette situation rejoint les observations faites par A. A. Adomon (2015, p. 12), menées sur l'impact de la décentralisation sur le développement local des communes de Yopougon, Alépé et Taabo, selon lesquelles les investissements communaux restent en deçà des attentes des populations, en grande partie en raison de la faiblesse des ressources localement mobilisées.

Ensuite, Il ressort de cette situation une incapacité structurelle à améliorer durablement les conditions de vie administrative des citoyens, en particulier l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès. Les données statistiques confirment ces carences. Le taux d'enregistrement des naissances est passé de 72% en 2020 à seulement 36% en 2023, avec un taux moyen annuel de 49%. Ce recul significatif s'accompagne d'un rapport de masculinité déséquilibré (111 naissances masculines pour 100 féminines) qui atteste une possible sous-déclaration des naissances féminines. De même, bien que le nombre de décès enregistrés soit passé de 81 en 2020 à 126 en 2023, le rapport de masculinité moyen de 233 sur cette période laisse entrevoir un déséquilibre prononcé. Concernant les mariages, on observe également une baisse préoccupante du nombre de célébrations à la mairie, qui est passé de 86 en 2020 à 78 en 2023, soit une réduction annuelle estimée à 27%. Ce déclin traduit un désintérêt croissant pour les formes de mariage légalement reconnues et une accessibilité limitée aux services d'état civil. Ces faits sont constatés par plusieurs auteurs. À l'échelle internationale, l'UNICEF (2013, p. 5) estimait que 230 millions d'enfants de moins de 5 ans n'étaient pas enregistrés à la naissance, dont une large majorité en Afrique subsaharienne, où 62% des naissances n'étaient pas déclarées en 2012. Alors que l'enregistrement des faits d'état civil est un droit fondamental qui garantit la citoyenneté et l'accès aux services publics. L'OMS (2024, p. 2) confirme également la faiblesse des systèmes d'enregistrement en Afrique car seuls 44% des naissances et 10% des décès y sont enregistrés, contre des taux supérieurs à 90% dans les régions européennes et américaines. Ces insuffisances compromettent sérieusement la production de données fiables pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. En Côte d'Ivoire, les naissances enregistrées dans le délai bien que très en deçà de celles attendues, continuent d'évoluer depuis 2019. Elles sont passées progressivement de 538 767 en 2019 à 607 378 en 2023 soit une augmentation de 68 611 naissances (Anstat, 2024, p. 15). Au niveau des décès en Côte d'Ivoire, cette même institution affirme que la déclaration des décès s'inscrit dans une tendance croissante depuis 2019 avec un volume global qui est passé de 51 509 à 60 156, soit un taux d'accroissement de 17% sur la période. Quant à l'étude de J. A. B. Koffi (2019, p. 2), menée sur l'enregistrement des naissances dans la commune de Bouaké corrobore cette situation, car elle estime qu'à l'instar des autres communes de Côte d'Ivoire, celle de Bouaké a mal à son état civil puisque les déclarations de naissance se font de manière timide. Le taux de

déclaration de naissance dans cette commune a fortement baissé à cause de la crise militaro-politique de 2002 qui a vu l'administration déserter la ville sous contrôle de la rébellion des Forces Nouvelles.

Enfin, pour l'amélioration de la gouvernance locale et de la qualité ainsi que l'accessibilité aux services de l'état civil, il est indispensable de renforcer l'accès des populations aux services d'état civil dans la commune de Danané. Cette affirmation est partagée par plusieurs auteurs. Face à ces défaillances, la communauté internationale s'emploie à sensibiliser les autorités africaines à l'importance de l'état civil, notamment par l'organisation d'ateliers, de séminaires et de programmes de renforcement des capacités B. M. Nouatin (2014, p. 4). Dans ce même sillage, le Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation de la Côte d'Ivoire (2020, p. 6) instaure un système plus dynamique que statique pour être plus proche des populations avec la création de Bureaux d'Etat Civil (BEC) dans les villages qui remplacent désormais les centres secondaires d'état civil, et sont établis dans tous les villages ; de Postes de Collecte Sanitaires (PCS) dans centres de santé et Hôpitaux, et de Postes de Collecte Communautaires (PCC) dans les villages ou dans un quartier donné d'une ville.

Conclusion

En somme, il ressort de cet article que la population de la commune de Danané entretient un rapport timide avec l'état civil. Les déclarations de naissance même si elles se font, ne suscitent pas d'engouement chez les populations. Pour inverser cette tendance, il est impératif de renforcer les investissements communaux dans ce secteur, de décentraliser davantage les services d'enregistrement et d'intensifier les campagnes de sensibilisation auprès des populations. La fiabilisation de l'état civil constitue non seulement une exigence juridique et administrative, mais également un levier essentiel pour la planification du développement local.

Références bibliographiques

ADOMON Abodou Athanase, 2015, *Bilan de la politique de décentralisation en Côte d'Ivoire : cas des communes d'Alépé, de Taabo et de Yopougon*, Thèse unique de doctorat, Université Félix Houphouët Boigny Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire, 384 p.

ADOMON Abodou Athanase, GOGBE Téré, ATTA Koffi Lazare, 2017, « Décentralisation et Développement local : impact des investissements communaux dans la dynamique du développement à Alépé de 1980 à 2011 », *Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines*, n°33, p. 1-15.

Agence nationale de la statistique, 2023, *Rapport d'analyse de l'annuaire statistique d'état civil, UNICEF,* RCI, 54 p.

Agence nationale de la statistique, 2024, *rapport d'analyse de l'Annuaire statistique d'état civil 2023*, institut national de la statistique, république de Côte d'Ivoire, 54 p.

GLAMMI Kossan Privat, 2025, *Les répercussions de la crise militaro politique dans le département de Danané 2002-2011, Mémoire de Master 2,* Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire, 133 p.

KOFFI Jacques Anderson Bouadou, 2019, « la problématique de la déclaration de naissances à l'état civil dans la commune de Bouake », In *Liens Nouvelle Série*, n°27, vol 2, p. 2-15.

Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation, 2020, « L'état civil en Côte d'Ivoire : enjeux, défis et perspectives », conférence de presse, In *les rendez-vous du gouvernement*, République de Côte d'Ivoire, p.1-9.

NATION UNIE, charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, http://www.un.org

NOUATIN Bruno Magloire, 2014, *Guide d'élaboration des statistiques de l'état civil*, Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne, 31 p.

OMS, 2024, *Enregistrement des faits d'état civil et statistiques d'état civil,* https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/civil-registration-and-vital-statistics

UNICEF, 2013, Convention Internationale des droits de l'enfant. https://www.unicef.fr.

YAO Yao Aïssatou Cissé, 2020, *Profil socioéconomique sous forme de diagnostic stratégique des départements de Guiglo, Blolequin, Toulepleu, Danané et Zouan hounien*, Coopération Allemande, UNICEF, Côte d'Ivoire, 205 p.